

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

A LA SALLE DU CONSEIL

LE 23 SEPTEMBRE 1999

Adopté tel que rédigé.

Présences : Monsieur Laurent Mc Cutcheon, président

Madame Liliane Besner
Me Michel Brisson
Me Louis Cormier
Me Monique Corbeil
Me Laurence Demers
Me Odette Laverdière
Madame Anne-Marie Lemieux
Me Gaétan Lemoyne

Me Francine Fortin-Lacroix, secrétaire
Me Michèle Juteau, conseillère juridique

Absence : Monsieur Joseph Gabay

Secrétaire Conseil de la justice administrative	Date : Le 23 septembre 1999	Page : 1
----------------------------------------------------------------	-------------------------------------------	------------------------

Monsieur Laurent McCutcheon, président, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil.

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Madame Anne-Marie Lemieux, appuyée de Me Monique Corbeil, l'ordre du jour est adopté.

En raison de la résolution adoptée le 29 avril 1999, les membres du Conseil siègent à huis clos pour l'adoption du procès-verbal de la portion de la séance du 26 août 1999 tenue à huis clos et l'examen des plaintes.

Résultat de la séance à huis clos :

Sur la proposition de Me Odette Laverdière, appuyée de Me Gaétan Lemoyne, le procès-verbal du 26 août 1999 est adopté tel que modifié.

Les plaintes nos 13 et 14 sont examinées. Ces plaintes sont rejetées car manifestement non fondées pour les motifs énoncés aux décisions.

4. Adoption du procès-verbal de la portion publique de la séance du 26 août 1999

À la page 7, les points 6 et 7 sont modifiés pour se lire comme suit :

6. **Dépôt du rapport du comité d'enquête dossier no 5 – Marie Constantineau, plaignante et Me Luc Harvey, régisseur de la Régie du logement**
7. **Dépôt du rapport du comité d'enquête dossier no 7 – Gaétan Lemoyne, plaignant et Docteur Pierre Beauregard, membre du Tribunal administratif du Québec**

Secrétaire Conseil de la justice administrative	Date : Le 23 septembre 1999	Page : 2
-------------------------------------------------------	------------------------------------	-----------------

À la page 8, les 2^e et 3^e phrases du 1^{er} paragraphe sont retranchées du procès-verbal.

Sur la proposition de Me Michel Brisson, appuyée par Me Laurence Demers, le procès-verbal de la séance du 26 août 1999 est adopté tel que modifié.

5. Suivi du procès-verbal de la portion publique de la séance du 26 août 1999

Le décret concernant la rémunération des membres a été adopté le 22 septembre 1999. Il n'y aura pas d'effet rétroactif.

Le plan d'action sera déposé lors de la prochaine séance du Conseil.

Les frais de déplacement des membres du Tribunal administratif du Québec seront acheminés à la permanence du Conseil pour la mise en paiement.

6. Information générale

La planification des activités relatives à l'adoption du Code de déontologie des membres du Tribunal administratif du Québec est déposée par le président.

Celui-ci fait état d'une lettre adressée à Madame Linda Goupil, ministre de la Justice, le 8 septembre 1999 laquelle réitère l'objectif du Conseil d'harmoniser les codes de déontologie à être approuvés ou adoptés par le gouvernement dans le cadre de la réforme de la justice administrative.

Les membres prennent connaissance des différentes étapes prévues pour l'adoption du code de déontologie ainsi que de l'échéancier.

Après discussions, les membres conviennent que les commentaires des membres du Tribunal administratif sur le projet de code déposé au Conseil seront présentés à la séance du 9 décembre 1999. De même, seront présentés à cette séance, le projet de code de la Commission des lésions professionnelles et celui de la Régie du logement.

Par la suite, les 26 et 27 janvier 2000, les membres du Conseil délibéreront afin d'adopter un projet de code de déontologie applicable aux membres du Tribunal administratif du Québec.

Ce projet sera soumis par le Conseil, à la consultation de la Direction des Affaires législatives du ministère de la Justice. Ultérieurement, en application de l'article 180, les membres du TAQ ainsi que son président et ses vice-présidents seront aussi consultés.

Enfin, les membres du Conseil analyseront les commentaires reçus et édicteront un code de déontologie applicable aux membres du Tribunal administratif du Québec.

7. Rapport du comité sur le processus de traitement des plaintes

Me Michèle Juteau présente le rapport sur le processus des plaintes au nom des membres du comité.

Il est indiqué que ce rapport n'est pas une proposition de règlement mais plutôt un document de réflexion à partir duquel seront élaborées les règles de preuve et de procédure.

Les membres du Conseil sont invités à commenter chacun des articles du rapport.

Secrétaire Conseil de la justice administrative	Date : Le 23 septembre 1999	Page : 4
----------------------------------------------------------------	-------------------------------------------	------------------------

Le texte révisé du rapport (art. 1.1 à 3.7) est joint au présent procès-verbal.

L'étude des articles 3.8 et suivants se poursuivra à la prochaine séance du Conseil, le 28 octobre 1999.

Les membres du comité déposeront un projet de formulaire pour le dépôt de la plainte.

8. Varia

Aucun point n'a été porté à l'ordre du jour.

La séance est levée à 17h00.

La secrétaire du Conseil,

Francine Fortin-Lacroix, avocate

Secrétaire Conseil de la justice administrative	Date : Le 23 septembre 1999	Page : 5
-------------------------------------------------------	------------------------------------	-----------------